



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
  - a) Statistiques sociales (examen du programme);
  - b) Groupe de Sienne sur les statistiques sociales;
  - c) Statistiques de la santé;
  - d) Statistiques des établissements humains;
  - e) Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues;
  - f) Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération;
  - g) Statistiques de la pauvreté.
4. Statistiques économiques :
  - a) Comptabilité nationale;
  - b) Statistiques des services;
  - c) Statistiques du tourisme;
  - d) Programme de comparaison internationale;
  - e) Statistiques des sciences et techniques;
  - f) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;
  - g) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;

---

\* E/CN.3/2004/1.



- h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.
- 5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
- 6. Activités non classées par domaine :
  - a) Application des Principes fondamentaux de statistiques officielles;
  - b) Classifications économiques et sociales internationales;
  - c) Indicateurs;
  - d) Renforcement des capacités statistiques;
  - e) Présentation des données et des métadonnées statistiques;
  - f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
  - g) Coordination des travaux méthodologiques en cours;
  - h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
  - i) Coordination et intégration des programmes statistiques;
  - j) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
- 7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission.
- 8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à l'usage, la Commission de statistique élit, parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau est élu pour deux ans, c'est-à-dire qu'il est élu pour un an, et que ses membres qui sont toujours représentants à la Commission sont réélus à la session suivante. Il est élu sur la base du principe de la répartition géographique équitable : un membre du Bureau est élu en provenance de chacune des régions représentées à la Commission.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposés par la Commission à sa trente-quatrième session (New York, 4-7 mars 2003<sup>1</sup>). Des modifications y ont été apportées, en consultation avec le Bureau. La Commission est saisie d'un projet d'organisation des travaux. Elle est invitée à adopter l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la session.

**Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2004/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2004/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session (E/CN.3/2004/CRP.1)

**3. Statistiques démographiques et sociales****a) Statistiques sociales (examen du programme)**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général, exposant les mesures à prendre suite aux recommandations du Groupe d'experts chargé de systématiser le développement des statistiques sociales (qui s'est réuni à New York du 6 au 9 mai 2003) et du Groupe d'experts chargé d'examiner le système établi pour l'*Annuaire démographique* (qui s'est réuni à New York du 10 au 14 novembre 2003). La Commission est invitée à faire connaître son avis sur le programme de travail sur les statistiques sociales pour la période 2004-2014.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2004/2)

**b) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales, exposant les principales activités entreprises par le Groupe, et faisant le point des objectifs stratégiques et des domaines prioritaires dont il aura à s'occuper, sa mission étant d'encourager et de coordonner la coopération internationale en statistiques sociales. La Commission est invitée à examiner le programme de travail du Groupe et à faire des observations sur l'orientation de ses travaux futurs.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna (E/CN.3/2004/3)

**c) Statistiques de la santé**

La Commission sera saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur l'examen auquel il a procédé de la coordination entre organisations internationales et entre ces dernières et les bureaux nationaux de statistique, s'agissant de la production et de la diffusion de statistiques de la santé. La Commission est invitée à formuler des observations sur les mesures recommandées par les Amis de la présidence pour améliorer cette coordination.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques de la santé (E/CN.3/2004/4)

**d) Statistiques des établissements humains**

La Commission sera saisie du rapport établi par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) exposant son programme de travail, avec les nouveaux programmes Observation des inégalités urbaines et Systèmes d'information géographique pour 1 000 villes. La Commission est invitée à approuver le programme de travail d'ONU-Habitat, en particulier les nouveaux programmes et initiatives.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'ONU-Habitat (E/CN.3/2004/5)

**e) Statistiques des drogues et de l'abus des drogues**

La Commission sera saisie du rapport de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime sur les statistiques des drogues et de l'abus des drogues. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les activités et les plans dans ce domaine.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (E/CN.3/2004/6)

**f) Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi récapitulant les activités du Groupe pour 2003. La principale a été l'organisation d'une réunion de deux jours à Londres en septembre 2003, consacrée entièrement à la mesure du temps de travail. Une communication récapitulant les débats et les recommandations du Groupe a été présentée à la Conférence internationale des statisticiens du travail à sa dix-septième session, tenue à Genève du 24 novembre au 3 décembre 2003.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris (E/CN.3/2004/7)

**g) Statistiques de la pauvreté**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté contenant une description du projet de manuel de la mesure de la pauvreté lancé par la Division de statistique de l'ONU. Le rapport contient également des renseignements détaillés sur le large processus consultatif mis en place à cette fin, la constitution d'un comité directeur chargé d'en encadrer la rédaction, la collaboration avec le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté, la proposition de tenir plusieurs ateliers régionaux et celle qui tendrait à réunir à New York un groupe d'experts chargé d'examiner à fond la première version du manuel. On y présente aussi un projet de schéma annoté du manuel, et le site Web correspondant. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur le projet, en particulier sur le schéma annoté du manuel et sur les activités envisagées.

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Rio exposant ses dernières réunions et le programme de travail qu'il se propose d'adopter. La Commission est invitée à examiner ce programme de travail.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2004/8)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio (E/CN.3/2004/9)

**4. Statistiques économiques**

**a) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui comprend un descriptif détaillé de projet, assorti d'un programme de travail, pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993). On y trouve exposés brièvement l'ordre du jour, le processus de décision, le mode de pilotage, un échéancier, des incidences sur les ressources, et d'autres aspects du projet de mise à jour, qui doit être achevé en 2008. On y trouve aussi des informations sur l'évaluation de l'application du SCN de 1993. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur le projet de descriptif de projet concernant la mise à jour du SCN et les progrès de l'application du Système.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2004/10)

**b) Statistiques des services**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, où sont récapitulés les travaux achevés par le Groupe et les activités qu'il prévoit d'entreprendre. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux achevés et sur les plans d'avenir du Groupe de Voorburg.

La Commission sera saisie également d'un rapport établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présentant des informations sur les travaux internationaux et d'autres faits nouveaux relatifs aux statistiques des services. La Commission est invitée à examiner les progrès, et à formuler des observations sur l'orientation des travaux futurs concernant les statistiques des services.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg (E/CN.3/2004/11)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'OCDE (E/CN.3/2004/12)

**c) Statistiques du tourisme**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par l'Organisation mondiale du tourisme faisant le point des faits survenus en matière de statistiques du tourisme et esquissant des projets d'avenir. On y expose les activités lancées pour promouvoir et

faire appliquer des normes dans ce domaine. La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès accomplis en matière de statistiques du tourisme.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (E/CN.3/2004/13)

**d) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par la Banque mondiale sur les faits nouveaux et les progrès de la réalisation du Programme de comparaison internationale à l'échelon mondial. La Commission est invitée à examiner les activités en cours et à formuler des observations sur les projets d'avenir.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale (E/CN.3/2004/14)

**e) Statistiques des sciences et techniques**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OCDE, exposant les travaux en cours dans le domaine des statistiques des sciences et techniques et les priorités et nouveautés concernant les activités futures à moyen et à long terme. On y trouve un résumé des conclusions de la consultation internationale organisée par l'Institut international de statistique pour déterminer les priorités de production de données, ainsi que le point des activités menées par l'OCDE et de ses projets d'avenir.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'UNESCO et de l'OCDE (E/CN.3/2004/15)

**f) Statistiques des technologies de l'information et de la communication**

La Commission sera saisie d'un rapport établi par l'Union internationale des télécommunications (UIT) exposant les faits nouveaux concernant les indicateurs dont on se sert pour mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il comporte des recommandations tendant à rendre plus aisément disponibles les indicateurs de l'accès aux TIC, une liste d'indicateurs souhaitables, et un nouvel indice permettant de mesurer l'accès aux TIC. Il comprend également un exposé des relations entre les indicateurs de TIC et les objectifs de développement du Millénaire.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'UIT (E/CN.3/2004/16)

**g) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises**

La Commission sera saisie d'un rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises faisant le point des dernières réunions, des activités menées à

bien et des projets envisagés. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux de la Table ronde et ses projets d'avenir.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde (E/CN.3/2004/17)

**h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, faisant le point des dernières réunions, des activités et des produits prévus. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux menés à bien et les projets d'avenir du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi (E/CN.3/2004/18)

**5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, faisant le point des dernières réunions, des activités et des produits récents. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux et les projets d'avenir du Groupe de Londres.

La Commission de statistique a convenu à sa trente-quatrième session<sup>2</sup> que la Division de statistique établirait un groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement, en insistant particulièrement sur l'élaboration et l'harmonisation des méthodes, des concepts et des normes, la coordination de la collecte de données, et la formation. Elle sera saisie du rapport du Groupe de travail interinstitutions des statistiques de l'environnement sur les travaux de sa première réunion, contenant le mandat du Groupe et son programme de travail pour 2004-2005.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres (E/CN.3/2004/19)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail interinstitutions (E/CN.3/2004/20)

**6. Activités non classées par domaine**

**a) Application des Principes fondamentaux des statistiques officielles**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes fondamentaux des statistiques officielles, établi ainsi qu'elle l'avait demandé à sa trente-quatrième session<sup>3</sup>, qui expose les résultats d'une enquête mondiale sur l'application des Principes fondamentaux, réalisée par la Division de statistique de l'ONU.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2004/21)

**b) Classifications économiques et sociales internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales, où figurent des renseignements sur les faits nouveaux, notamment l'état de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, et de la Classification centrale de produits. La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès obtenus dans le domaine des classifications statistiques internationales.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2004/22)

**c) Indicateurs**

Le Secrétariat présentera un rapport sur les travaux en cours (normes statistiques et compilation) consacrés aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons national et international. Les travaux internationaux qui y sont consacrés sont réalisés par l'intermédiaire d'un groupe d'experts interinstitutions des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se réunit au moins une fois l'an pour examiner les méthodes, les normes et les données disponibles pour les indicateurs convenus, et débat de projets de texte sur les progrès obtenus dans la poursuite de chacun des objectifs et des cibles chiffrés énoncés dans la Déclaration du Millénaire (voir A/56/326) en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le développement et l'environnement. Ces informations forment la base du rapport que le Secrétaire général présente chaque année à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre de la Déclaration (voir A/58/323). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'organisme qui coordonne l'aide apportée aux pays pour l'examen et l'adaptation nationale des objectifs, des cibles et des indicateurs se rapportant à la Déclaration, par le biais d'une assistance pour les rapports nationaux. Il s'emploie par ailleurs avec la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale, les autres institutions compétentes et le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) à stimuler et coordonner la coopération technique avec les pays qui vise à améliorer leurs programmes statistiques permanents, à partir desquels sont élaborés les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité consultatif des indicateurs, créé par la Commission de statistique à sa trente-troisième session. Cette note expose les activités entreprises par le Comité, qui pendant sa première année d'existence, s'est penché sur les divergences entre le cadre d'indicateurs des Amis de la présidence (voir E/CN.3/2002/26) et les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/56/326), a étudié de nouveaux indicateurs susceptibles de répondre aux grandes conférences récentes et futures des Nations Unies et vérifié s'il y avait les données voulues pour calculer les indicateurs déjà choisis. La Commission est invitée à



formuler des observations sur les travaux du Comité consultatif et à lui indiquer des orientations pour l'avenir.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les travaux en cours (normes statistiques et compilation) consacrés aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons national et international (E/CN.3/2004/23)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité consultatif des indicateurs (E/CN.3/2004/24)

#### **d) Renforcement des capacités statistiques**

Dans son rapport annuel à la Commission, le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle résume brièvement ce qu'il a réalisé jusqu'à présent, et son programme de travail futur. La Commission voudra peut-être :

- a) Prendre note des résultats obtenus jusqu'à présent par le Partenariat;
- b) Formuler des observations sur ses orientations futures et son programme de travail pour 2004-2006.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur de PARIS 21 (E/CN.3/2004/25)

#### **e) Présentation des données et des métadonnées statistiques**

La Commission sera saisie d'un rapport exposant une proposition tendant à ce qu'elle débattre de la rédaction d'un manuel présentant des directives et des pratiques optimales recommandées pour la présentation des données et des métadonnées statistiques diffusées par les bureaux nationaux et les organisations internationales sur divers supports. La proposition d'établir un tel manuel, faisant la synthèse des normes en place et introduisant des recommandations nouvelles, est motivée par le souci de continuer à améliorer la qualité des données (surtout la facilité d'interprétation et la cohérence) et d'alléger le fardeau que représente la communication des données et des métadonnées aux organisations internationales.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'OCDE (E/CN.3/2004/26).

#### **f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées**

La Commission sera saisie d'un rapport sur les résultats obtenus par l'équipe spéciale créée en 2001 par la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque centrale européenne (BCE), l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), le Fonds monétaire international (FMI), l'OCDE et la Division de statistique de l'ONU, et chargée de définir des normes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées. La Banque mondiale s'est désormais jointe à ces six organisations internationales dans l'Équipe spéciale. Le rapport sera consacré aux résultats des quatre principaux projets menés à bien au

cours des deux dernières années : a) une étude de cas (fondée sur les statistiques de la dette extérieure) concernant les modalités pratiques d'utilisation de technologies de pointe en vue de faciliter la collecte des données et des métadonnées, l'établissement et la diffusion de statistiques; b) l'élaboration d'un vocabulaire des métadonnées; c) des normes pour l'échange de données de séries chronologiques par lots; et d) des normes pour les dépôts de métadonnées. La Commission est invitée à formuler des observations sur le rapport.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale (E/CN.3/2004/27)

**g) Coordination des travaux méthodologiques en cours**

La Commission entendra un rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU sur la teneur et l'état d'avancement du site Web de la Division consacré aux travaux méthodologiques, où figurent des projets en cours et des projets achevés. La Commission est invitée à donner son avis sur le site Web.

**h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social**

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission suite à la demande formulée dans la résolution 1999/51 du Conseil économique et social, en vue de resserrer les liens entre les travaux de la Commission et ceux du Conseil. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général contenant des extraits des résolutions, décisions et conclusions concertées du Conseil qui peuvent retentir sur ses travaux et sur les décisions qu'elle a prises ou peut être amenée à prendre. La Commission est invitée à décider des éventuelles mesures nécessaires.

**Documentation**

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil susceptibles de retentir sur les travaux de la Commission (E/CN.3/2004/28)

**i) Coordination et intégration des programmes statistiques**

Le Comité de coordination des activités statistiques a tenu sa première session à New York, le 3 mars 2003, et sa deuxième à Genève, du 8 au 10 septembre 2003. La Commission sera saisie du rapport du Comité sur les travaux de ces deux sessions. Elle est invitée à tenir compte des vues exprimées par le Comité dans les débats qu'elle tiendra au titre des différents points de l'ordre du jour.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité sur les travaux de ses première et deuxième sessions (E/CN.3/2004/29)

**j) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)**

La Commission entendra un rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les travaux en cours, les plans et les priorités. Elle sera saisie pour approbation de la liste de réunions de groupes d'experts et d'ateliers que la Division se propose d'organiser en 2004.

### **Documentation**

Note du Secrétariat sur la liste de réunions de groupes d'experts et d'ateliers que la Division se propose d'organiser en 2004 (E/CN.3/2004/30)

## **7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session, assorti de la liste des documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour et des organes délibérants qui les ont demandés. La Commission sera également appelée à se prononcer sur les dates de sa prochaine session.

En outre, ainsi que l'avait demandé le Conseil économique et social (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2004-2007.

Par ailleurs, afin de renforcer l'harmonisation et la coordination entre les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, comme ce dernier l'a demandé (voir sa résolution 1999/51), la Commission sera saisie d'une note résumant les résultats de la onzième session de la Commission du développement durable axée sur le programme de travail pluriannuel qu'elle a adopté à cette session.

### **Documentation**

Note du Secrétariat comportant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-sixième session (E/CN.3/2004/L.2)

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique (E/CN.3/2004/31)

Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission du développement durable et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2004/32)

## **8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session**

La Commission est invitée à adopter le rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session, qui sera ensuite soumis au Conseil économique et social.

### **Documentation**

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/CN.3/2004/L.\_\_)

### *Notes*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4* (E/2003/24), chap. I, sect. A.

<sup>2</sup> Ibid., chap. IV, par. 2 h).

<sup>3</sup> Ibid., chap. I.A.